



SYNDICAT DEPARTEMENTAL de la PROPRIETE PRIVEE RURALE de LOIRE-ATLANTIQUE

Maison de l'Agriculture – Rue Pierre Adolphe Bobierre – 44939 NANTES Cedex 9
ppr44@gmail.com ☎ 02 40 16 36 25 www.propriete-rurale44.com

Permanence : le jeudi de 10h00 à 12h30 et de 14h à 16h30

Nom Prénom

Adresse correspondance

Téléphone Portable

Votre adresse : e-mail Année de naissance

Surface **totale et exacte**, par commune, de vos **surfaces** (terres, prés, landes, étangs, ...) :

(arrondie à l'unité ou la dizaine supérieure)

Commune

Surface

..... I.....
..... I.....
..... I.....
..... I.....
..... I.....

Surface totale de votre propriété en Loire-Atlantique (ou communes limitrophes)

(Joindre une annexe si nécessaire)

ADHESION 2023

Propriétaire & Usufructier (cotisation proportionnelle à la surface, assurance Responsabilité Civile incluse)

- Pour une surface jusqu'à 20 hectares : cotisation forfaitaire minimum = 63,00 €

+ 1,60 € par Ha supplémentaire jusqu'à 200 Ha

+ 1 € par Ha supplémentaire de 201 à 300 ha

+ 0.50 € par hectare au-delà de 301ha

€

Montant de la cotisation :

Chèque à établir à l'ordre de : **SDPPR44**

(Merci de nous contacter pour calculer la cotisation)

Cette cotisation est déductible des revenus fonciers ruraux.

(Merci de joindre une **enveloppe timbrée** avec votre règlement pour recevoir la carte d'adhérent et le justificatif).

Date et signature :

Revue bimestrielle de la « PROPRIETE PRIVEE RURALE »

Abonnement facultatif **mais vivement recommandé** par votre Syndicat. Vous pourrez ainsi suivre tous nos combats, l'actualité de la Propriété Privée Rurale, et aurez une mine d'information vous aidant à gérer, connaître, administrer et transmettre votre patrimoine. **Prix spécial pour les adhérents : 49 € annuel.** (au lieu de 78 € pour les non-adhérents).

A régler séparément à par chèque à l'ordre : F. N. P. P. R. et à adresser à :

La Propriété Privée Rurale - Service Abonnements – 31, rue de Tournon – 75006 PARIS

SYNDICAT DEPARTEMENTAL de la PROPRIETE PRIVEE RURALE de Loire-Atlantique

Membre de la Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale, le SDPPR 44 vous informe et vous représente au niveau départemental, régional et national.

Le SDPPR 44 est le seul syndicat professionnel indépendant représentant :

la Propriété Privée Rurale, qui est présent pour vous

Défendre, Conseiller, Informer, Aider Sensibiliser et Représenter

Le SDPPR 44 informe et conseille les propriétaires ruraux sur tout ce qui concerne leurs relations avec les exploitants agricoles, le voisinage, et l'Administration :

- ^ par les bulletins diffusés auprès de ses adhérents (2 fois par an),
- ^ par des conseils individuels lors des permanences ou par courrier ou par mail,
- ^ par 2 réunions annuelles : une réunion d'information en Juin et l'A.G. à l'automne.

Le SDPPR 44 aide aussi les propriétaires ruraux :

- ^ pour les calculs des fermages et la rédaction des différents baux,
- ^ pour la rédaction de courriers spécifiques ou personnalisés,
- ^ pour les litiges conduisant aux Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux (TPBR).

Le SDPPR 44 est, au niveau local, l'interlocuteur des propriétaires auprès :

- ^ des pouvoirs publics (Préfecture, services de l'Etat, Département),
- ^ des partenaires des propriétaires, Syndicats d'exploitants, agricole, viticole, piscicole, chasseurs, pêcheurs..... propriétaires de marais, d'étangs, etc...)

Le SDPPR 44 siège dans différents organismes ou commissions tels que :

SAFER : Société dotée de pouvoirs réglementaires lui permettant d'intervenir de façon autoritaire sur le marché foncier (préemption, révision de prix) là aussi, nous défendons le propriétaire en veillant à limiter les dérives.

Chambre d'Agriculture :

Les propriétaires sont les premiers contributeurs au budget de cette chambre consulaire. Dans la limite de leur représentativité réglementée, nos élus y défendent les intérêts de la Propriété Privée.

CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole : elle donne son avis sur les demandes d'autorisation d'exploiter. Nous y défendons la position du propriétaire quant au choix du preneur.

CDCEA : Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricole, PLU...

etc.....

En Loire-Atlantique, nous comptons environ 60 000 propriétaires bailleurs

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous pouvez obtenir des informations nominatives

Maison de l'Agriculture – Rue Pierre Adolphe Bobierre – 44939 NANTES Cedex 9

ppr44@gmail.com

☎ 02 40 16 36 25

www.propriete-rurale44.com

Permanence : le jeudi de 10h00 à 12h30 et de 14h à 16h30